

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,
Le jeudi 20 avril à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/04/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), David JARRY, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

N° 2023-018 Vote des subventions 2023

Le conseil municipal vote comme suit le montant des subventions pour l'année 2023 :

<i>Association</i>	<i>Montant 2023</i>
Groupement de défense contre les ennemis des cultures	750.00 €
Aide à domicile en milieu rural	2 250.00€
Tennis Club	1 000.00€
SCAL MC	1 000.00€
Espoir gymnique	1 000.00€
Les copains de Paul et Thibault	150.00€
O.N.G. « solidarité et fraternité Franco Malgache-UNC »	150.00€
Amicale De Gâtine	150.00€
L'outil En Main	50€ par enfant

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 26 avril 2023
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU


